HABILITATION ELECTRIQUE
B0-H0-H0V / BS et/ou BE MANOEUVRE
NF C 18-510

OBJECTIFS :

Définir l'étendue des tâches et secteurs autorisés :
- Changement de fusibles
- Changement d'ampoules.
- Réarmer un disjoncteur,
- Raccordement hors tension…
Permettre aux personnes concernées d'opérer en sécurité sur tout ou partie d'un ouvrage électrique.

PUBLIC

Toute personne intervenant au cours des opérations de construction d'exploitation ou d'entretien des ouvrages électriques.
Maîtriser la lecture, l'écriture, la compréhension du français.

QUALITES DE L'INTERVENANT

Formateur en prévention des risques professionnels.

METHODES PEDAGOGIQUES

ACTIVE, PARTICIPATIVE, DIDACTIQUE, MAGISTRALE.
Tour de table, échange des expériences vécues par les participants, les acquis théoriques et pratiques sont évalués en fin de formation.
Le stage est évalué par les participants.

MOYENS PEDAGOGIQUES & SUPPORTS

Vidéooprojecteur, support de cours, brochure INRS,film INRS, film sur la consignation, déconsignation, matériel électrique de démonstration.

SUIVI & ASSISTANCE POST-FORMATION

Assistance téléphonique pour l'employeur, les participants sur les sujets relatifs à la formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de formation professionnelle

DUREE

2 jours soit 14 heures

PROGRAMME

Les grandeurs électriques : courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.

Les effets du courant électrique sur le corps humain
(mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).

Les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION.

Les ZONES D'ENVIRONNEMENT et leurs limites.

Le principe d'une HABILITATION.

Les symboles d'HABILITATION.

Les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL.

Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).

Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.

Conduite à tenir en cas d'accident corporel

Conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.

Les limites de l'HABILITATION BS (Autorisation et interdits, etc.).

Les informations à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE :
– Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échanger les informations nécessaires.
– Respecter les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
– Rendre compte de son activité.

Les fonctions des MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT.

Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit :
– Réaliser la MISE HORS TENSION pour son propre compte (PRE-IDENTIFICATION, SEPARATION, CONDAMNATION).
– Effectuer la VERIFICATION D'ABSENCE DE TENSION (VAT).
– Réaliser une remise sous tension.

Les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION.

Les documents applicables dans le cadre des INTERVENTIONS DE REMPLACEMENT ET DE RACCORDEMENT (AUTORISATION DE TRAVAIL, INSTRUCTION DE SECURITE, etc.).

La procédure de remplacement :
– Préparer organiser et mettre en œuvre les règles de sécurité lors d'une intervention de remplacement, d'un fusible, d'une lampe ou d'un accessoire.

La procédure de raccordement.
– Préparer, organiser et mettre en œuvre les règles de sécurité lors d'une intervention de raccordement hors tension.
– Analyser les risques préalablement à chaque SITUATION DE TRAVAIL.
– Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.

L'HABILITATION BE-Manœuvre :

Les MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT dans leur environnement :
– Identifier les MATERIELS électriques objet des MANŒUVRES.

Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Les limites de l'HABILITATION BE Manœuvre (Autorisation et interdits, etc.) :
- Réaliser des MANŒUVRES dans les DOMAINES DE TENSION BT et TBT.

Les informations et documents à échanger ou à transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou au CHARGE DE CONSIGNATION :
– Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou le CHARGE DE CONSIGNATION et échanger les informations nécessaires.
– Respecter les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou le CHARGE DE CONSIGNATION.
– Rendre compte de son activité.

EPREUVES THEORIQUE ET PRATIQUE

HABILITATION BS :

EPREUVE THEORIQUE:

20 questions au minimum sur les connaissances suivantes :

– Les dangers de l'électricité ;(2 questions)
– Les appareillages électriques ;(3 questions)
– Les distances et les ZONES D'ENVIRONNEMENT, (5 questions dont 1 question fondamentale) ;
– La limite des INTERVENTIONS BT DE REMPLACEMENT ET DE RACCORDEMENT (lettre S), (5 questions dont 1 question fondamentale) ;
– Les procédures d'INTERVENTIONS relatives à la lettre S. (5 questions dont 2 questions fondamentales).

EPREUVE PRATIQUE :

2 mises en situation minimum sur les compétences suivantes en fonction des opérations confiées :

– Effectuer un remplacement d'un fusible ;
– Effectuer un remplacement d'une lampe (code IP2X ou non) ou d'un accessoire d'un appareil d'éclairage ;
– Effectuer une intervention de remplacement d'un socle de prise de courant ou d'interrupteur ;
– Assurer le raccordement électrique d'un matériel sur un circuit en attente protégé et mise hors tension (brûleur, cumulus…) ;
– Effectuer un réarmement d'un dispositif de protection

HABILITATION BE-Manœuvre :

EPREUVE THEORIQUE:

15 questions au minimum sur les connaissances suivantes :

–Les dangers de l'électricité, (2 questions)
– Les appareillages électriques, (3 questions dont 1 question fondamentale)
– Les distances et les ZONES D'ENVIRONNEMENT, (5 questions dont 1 question fondamentale) ;
– La limite des MANŒUVRES. (5 questions dont 1 question fondamentale)

EPREUVE PRATIQUE:

2 mises en situation minimum sur les compétences suivantes et en fonction des tâches confiées :

- Effectuer la mise hors service d'un équipement (moteur, machine, etc.).
- Effectuer une MANŒUVRE de CONSIGNATION.